

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

En: 05 OCT. 2022

Le Président de Limoges Métropole,

Arrêté de mise à jour des annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Chaptelat

VP le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.151-10, L.151-11 et L.151-12
VP le département de date du 21 juin 2021 approuvé
VP le code de l'urbanisme de Chaptelat
VP le code de l'aménagement, notamment l'article L.102
VP l'urbanisme de documents annexes
COMMUNAUTÉ URBAINE de Limoges Métropole, en l'état de mise à jour des annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Chaptelat.

ARRÊTÉ

ARRÊTÉ 1 Les annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Chaptelat sont mises à jour en six documents annexes au présent arrêté. La mise à jour concerne à l'obligation de l'élaborer des cartes annexes.

ARRÊTÉ 2 Le présent arrêté est affiché au bureau de la commune de Chaptelat et au siège de Limoges Métropole à la date du présent arrêté.

ARRÊTÉ 3 Le présent arrêté sera affiché à la mairie de Chaptelat et au siège de Limoges Métropole, dans un mois.

Paris le Limoges, le 05 OCT. 2022

La Présidente,
Sylviane BOGUES

Publié le: 10/10/2022

Pour le Président
Plus délégué
Le Maire de la commune de Chaptelat
Sylviane BOGUES

ARRÊTÉ

Arrêté de mise à jour des annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Chaptelat

1 DOCUMENT - Publié le 10 Octobre 2022



ARR_URBA_202200542_MISE_A_JOUR_ANNEXES_PLU_CHAPTELAT.pdf
(.pdf, 3,3 Mo)

 TÉLÉCHARGER